

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** CRISTAL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Pas d'autres informations importantes disponibles

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Peinture murale

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SENIDECO FRANCE

ZAC Les pielettes

13740 LE ROVE

Tél : +33.(0)4.95.06.14.14

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59 EU Tel : 112

Belgique - Tel : 32 070/245 245

SECTION 2 : Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :**

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de dangers pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Conformément au règlement CE 1272/2008**

Phrases de sécurité :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers :

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

· **PBT:** néant

· **vPvB**: néant**SECTION 3 : Composition/Information sur les composants.****Caractérisation chimique:** Mélange**Composants dangereux:**

| Composé | CAS | EINECS | n° enregistrement | classification selon directive 1999/45/CEE | classification selon règlement 1272/2008/CE | % |
|--|-----------|-----------|-------------------|--|--|--------|
| Carbonate de Calcium naturel (CaCO ₃) | 1317-65-3 | 215-279-6 | exempté | substance pour laquelle il existe en vertu des dispositions communautaires une valeur d'exposition sur le lieu de travail | | 1 à 10 |

SECTION 4 : Premiers secours :**4.1 Description des premiers secours :**

· **Remarques générales:** D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin .

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

· **Après inhalation excessive:** non concerné.

· **Après contact avec la peau:** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.

· **Après contact avec les yeux:** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, consulter un spécialiste.

· **Après ingestion:** Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est, montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie :

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser : dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinctions inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers :

· Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

- Pour les non secouristes :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

- Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriées (Se référer à la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit au maximum. Pomper le produit dans un récipient de secours (convenablement étiqueté et muni d'une fermeture). Puis transporter les récipients de secours dans un endroit réservé, pour recyclage ou élimination ultérieurs.

Si la récupération est impossible, ou si les flaques sont trop petites, absorber avec de la sciure ou un absorbant inerte.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour plus d'information, consulter les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Se laver les mains après chaque utilisation.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

· Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

· Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

·

Conservé le récipient bien fermé.

· **Stockage :** Conservé hors de la portée des enfants.

· **Emballage :** Toujours conservé dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelles :

8.1 Paramètres de contrôle :

Non concerné.

8.2 Contrôles de l'exposition :**· Equipement de protection individuel:**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

· Protection respiratoire: Sans objet**· Protection des mains:**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

· Protection du corps:

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties souillées devront être lavées. Utiliser une combinaison de travail fermée.

· Protection des yeux / du visage:

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Lunettes de sécurité avec protection latérales.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques :**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :****· Indications générales****· Aspect:**

- **Forme:**..... liquide visqueux

- **Couleur:** blanche / jaunâtre

· **valeur du pH à 20 °C:** non concerné

· Changement d'état

Point de fusion: non concerné

Point d'ébullition: non concerné

· **Point éclair :** non concerné

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** non inflammable

· **Température d'auto inflammation:** non inflammable

· **Température de décomposition:** non concerné

· **Auto-inflammation:** non inflammable

· **Danger d'explosion:** non concerné

· Limites d'explosion:

Inférieure: non concerné

Supérieure: non concerné

· **Pression de vapeur à 20 °C:** non concerné

· **Densité à 20 °C:** > 1

· **Densité de vapeur.** non concerné

· **Vitesse d'évaporation :** non concerné

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: soluble sous tout rapport

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):**.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: donnée non disponible

Cinématique: donnée non disponible

· Teneur en solvants:

VOC (CE) : <1g/L

· 9.2 Autres informations :

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité :

Aucune donnée n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique :

Ce mélange est stable dans les conditions de manipulations et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune donnée n'est disponible.

10.4 Conditions à éviter :

Aucune donnée n'est disponible.

10.5 Matières incompatibles :

Aucune donnée n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Mélange : aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12 : Informations écologiques :

12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Aucune donnée n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** néant
- **vPvB:** néant

12.6 Autres effets néfastes :

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination :

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

· **Emballages souillés :** *Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.*

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport :

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 – IMDG – OACI/IATA 2011).

SECTION 15 : Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations :

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

OACI : Organisation de l'aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the international carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazrd Class).

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)